



Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Date d'élaboration le 26.02.2025

Prochaine date de mise à jour prévue : le 25.02.2026

Responsable du DUERP : M. VELOSO Dominique

❖ Introduction

Le présent Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) a été rédigé conformément aux dispositions légales en vigueur. Il vise à identifier, analyser et prévenir les risques professionnels afin d'assurer la santé et la sécurité des travailleurs.

1. Présentation de l'entreprise et des activités :

L'entreprise Base sécurité est spécialisée dans la sécurité et le gardiennage. Ses activités principales incluent :

- Surveillance et protection des sites et des biens,
- Sécurisation des événements,
- Rondes de prévention et intervention,
- Contrôle d'accès et filtrage des visiteurs/ouvriers des chantiers etc,

2. Identification des risques professionnels :

2.1 Risques physiques

- Agressions et violences externes,
- Chutes de plain-pied,
- Exposition aux intempéries,
- Fatigue physique liée aux rondes prolongées.

2.2 Risques ergonomiques sur le terrain et/ou au bureau

- Station debout prolongée,
- Mauvaises postures répétitives.

2.3 Risques psychosociaux

- Stress lié aux horaires décalés et à la vigilance permanente,
- Conflits avec les usagers ou intrusions violentes sur site,
- Isolement lors des gardes de nuit.



2.4. Risques routiers

- Accidents de circulation lors des déplacements entre sites,
- Fatigue au volant due aux longues heures de travail.

3. Mesures de prévention et actions correctives :

3.1 Prévention des risques physiques

- Formation gestion des conflits et aux bonnes pratiques en cas d'agression, mise en place d'un protocole interne pour signaler les agressions (main-courante électronique Guardtek),
- Fourniture de chaussures de sécurité stables et renforcées, projecteur lampe torche,
- Fourniture de manteaux, gants, bonnets souffleur chauffage,
- Organisation des pauses et rotations des agents.

3.2 Prévention des risques ergonomiques

- Sensibilisation aux postures correctes, mise en place de pauses supplémentaires,
- Mise en place de sièges ergonomiques.

3.3 Prévention des risques psychosociaux

- Mise en place d'un suivi psychologique en cas d'incident, en collaboration avec la médecine du travail,
- Organisation de réunions téléphoniques régulières pour partager les difficultés rencontrées et apporter des solutions.

3.4 Prévention des risques routiers

- Sensibilisation du personnel aux bonnes pratiques de conduite,
- Aménagement des horaires pour éviter la fatigue excessive.

4. Cadre réglementaire

Ce document est élaboré conformément aux articles R.4121-1 à R.4121-4 du Code du travail. Il est consultable par l'ensemble des employés, les représentants du personnel et les autorités compétentes.

Ce document sera mis à jour annuellement ou en cas de modifications significatives des conditions de travail.

Responsable du DUERP : Dominique VELOSO

Signature :